AGENCE REGIONALE DU CENTRE POUR LE LIVRE, L'IMAGE ET LA CULTURE NUMERIQUE

Télétransmis au contrôle de légalité
10 DEC. 2013
CICLIC
Agence Régionale du Centre pour le livre, l'image et la culture numérique

REPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 28 novembre 2013

Le vingt-huit novembre deux mille treize, à quinze heures dix, le conseil d'administration de l'Agence régionale du Centre pour le livre, l'image et la culture numérique s'est tenu à la direction régionale des affaires culturelles du Centre, sur convocation de Madame Carole CANETTE, présidente de l'agence, en date du 28 octobre 2013.

PRESENTS :

Le Conseil régional du Centre :

Madame Karine GLOANEC-MAURIN ; Madame Chantal REBOUT ; Madame Josette PHILIPPE ; Madame Christine FAUQUET

L'Etat :

Madame Mireille FROMENTAUD, représentant Madame le Recteur de l'Académie Orléans-Tours ; Madame Sylvie LE CLECH ; Madame Hélène SABART, représentant Monsieur le Préfet d'Indre-et-Loire ; Monsieur Jean-Pierre BOUGUIER ; Monsieur Luc NOBLET

Les personnalités qualifiées :

Madame Catherine MARTIN-ZAY ; Madame Anne-Françoise BLOT ; Monsieur Olivier L'HOSTIS ; Madame Emmanuelle DUNAND ; Monsieur Claude CADET

Les représentants du personnel :

Madame Fanny BARROT ; Monsieur Philippe LEROY

ONT DONNE LEUR POUVOIR :

Madame Carole CANETTE ; Madame Saadika HARCHI ; Madame Claire LAMBOLEY ; Monsieur Johann DEMOUSTIER ; Monsieur Patrick LAMASSOURE

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA SEANCE :

Monsieur Yves LAUVERGEAT, représentant du CESR ; Monsieur Emmanuel PORCHER, directeur général délégué Education, Culture et Sports à la Région Centre Monsieur ; Monsieur Yohann NIVOLLET, chargé de mission livre et cinéma à la direction de la culture de la Région Centre ; Madame Chantal BAUDE, assistante de Monsieur Jean-Pierre BOUGUIER, conseiller livre à la DRAC Centre ; Monsieur Olivier MENEUX, directeur de Ciclic ; Madame Annaïck LE RU, directrice administrative et financière de Ciclic ; Monsieur Jérôme PARLANGE, responsable du pôle cinéma et audiovisuel à Ciclic ; Madame Marie LAURENT, chargée de mission affaires générales à Ciclic.

Le quorum étant atteint, le conseil d'administration peut valablement délibérer.

- Présents : 16
- Votants : 20 (dont cinq pouvoirs)

DECISION MODIFICATIVE DE BUDGET N°3

Délibération 22-2013

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment L 1431-1 et suivants ainsi que R.1431-1 et suivants ;

Vu la loi N°2002-6 du 4 janvier 2002 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle ;

.../...

Vu l'arrêté du Préfet d'Indre-et-Loire du 17 août 2005 portant création de l'établissement public de coopération culturelle « Agence régionale du Centre pour le cinéma et l'audiovisuel » ;
Vu l'arrêté du Préfet d'Indre-et-Loire du 21 décembre 2011 portant modification des statuts de l'établissement public de coopération culturelle « Agence régionale du Centre pour le cinéma et l'audiovisuel » ;
Vu les statuts de l'agence régionale du Centre pour le livre, l'image et la culture numérique.

Délibère

Afin d'ajuster notre budget à l'activité, une décision modificative de budget est soumise à l'approbation des membres du conseil d'administration. Cette décision modificative concerne uniquement la section de fonctionnement.

Le 10 octobre, la décision modificative de budget n°2 votée par le conseil d'administration a porté le budget de l'agence à 9 292 978,12 €.

Section de fonctionnement

L'augmentation de la section de fonctionnement de 13 970 € s'explique comme suit :

Chapitre 013 (atténuation de charges)

Cette somme concerne des remboursements d'indemnités journalières, liées aux arrêts maladie.

Chapitre 70 (produits des services)

Cette variation importante est notamment due à la révision à la baisse des recettes sur le festival du film de Vendôme :

- diminution de la fréquentation du public collégien (110 élèves contre 350 en 2012) en raison de la réduction des dépenses sur les transports collectifs ;
- diminution des remboursements de frais de certains établissements scolaires en raison de séjours plus courts ou d'absence d'hébergement sur place ;
- diminution des ventes d'espaces publicitaires dans le catalogue du festival.

Les estimations actuelles indiquent une fréquentation préservée du public scolaire sur la manifestation (2 500 élèves contre 2 700 en 2012).

.../...

Chapitre 74 (dotations, subventions et participations)

L'augmentation de ce chapitre provient de subventions supplémentaires de l'Etat pour la mise en œuvre des actions suivantes :

- subvention du CNC pour la coordination des dispositifs Collège au cinéma dans le Cher et Lycéens au cinéma ;
- subvention complémentaire de la DRAC Centre de 4 000 € ;
- subvention du CNC pour la coordination de la Lettre des pôles à compter de 2013 (15 000 €).

La lettre des pôles a été créée par les pôles régionaux d'éducation artistique et de formation au cinéma et à l'audiovisuel avec pour objectif de sensibiliser les professionnels et les partenaires au développement d'une politique d'éducation à l'image en région. Elle s'attache à porter une réflexion autour des actions menées sur les territoires.

Il s'agit ainsi de développer le numéro 0 d'une Lettre des pôles numérique proposant plus régulièrement des contenus labellisés "réseau des pôles" que chacun pourrait plus largement diffuser à travers ses propres outils de communication et dispositifs.

Chapitre 75 (autres produits de gestion courante)

Il s'agit ici d'un ajustement relatif à la prise en charge de tickets restaurants pour les agents recrutés en renfort pour des durées supérieures à un mois.

En matière de dépenses, cette décision modificative de budget impacte les chapitres 011, 012 et 65.

<u>Section d'investissement</u>

En recettes, la subvention de la Région Centre relative au projet de convergence numérique s'élève à 80 000 € (85 000 € prévus au BP). Les dépenses correspondant à la mise en œuvre de ce projet seront impactées sur le chapitre 20 (immobilisations incorporelles) : frais d'étude, conception de site internet.

En dépenses, des ajustements sont opérés entre les chapitres 20 et 21, en raison d'achats logiciels plus importants que prévu.

Ces opérations ne modifient pas l'équilibre, ni le budget de cette section.

.../...

Le budget s'en trouve modifié comme indiqué dans le tableau suivant :

		Budget alloué	DM 3	Budget après DM 3
chapitre D 040	Opé. d'ordre de transferts entre sections	43 050,00		43 050,00
chapitre D 20	Immobilisations incorporelles	95 350,00		95 350,00
chapitre D 21	Immobilisations corporelles	603 519,26	-5 000,00	598 519,26
chapitre R 001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	53 919,26		53 919,26
chapitre R 040	Opé. d'ordre de transferts entre sections	174 000,00		174 000,00
chapitre R 13	Subventions d'investissement	514 000,00	-5 000,00	509 000,00
	Total des dépenses d'investissement	**741 919,26**	**-5 000,00**	**736 919,26**
	Total des recettes d'investissement	**741 919,26**	**-5 000,00**	**736 919,26**
chapitre D 011	Charges à caractère général	1 447 313,32	9 470,00	1 456 783,32
chapitre D 012	Charges de personnel et frais assimilés	2 567 500,00	5 670,00	2 573 170,00
chapitre D 042	Opé. d'ordre de transferts entre sections	174 000,00		174 000,00
chapitre D 65	Autres charges de gestion courante	4 360 245,54	2 830,00	4 363 075,54
chapitre D 67	Charges exceptionnelles	2 000,00		2 000,00
chapitre R 002	Résultat de fonctionnement reporté	867 897,88		867 897,88
chapitre R 013	Atténuations de charges	32 075,00	1 100,00	33 175,00
chapitre R 042	Opé. d'ordre de transferts entre sections	43 050,00		43 050,00
chapitre R 70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	435 523,00	-7 380,00	428 143,00
chapitre R 74	Dotations, subventions et participations	7 136 427,98	20 500,00	7 156 927,98
chapitre R 75	Autres produits de gestion courante	31 285,00	3 750,00	35 035,00
chapitre R 77	Produits exceptionnels	4 800,00		4 800,00
	Total des dépenses de fonctionnement	**8 551 058,86**	**17 970,00**	**8 569 028,86**
	Total des recettes de fonctionnement	**8 551 058,86**	**17 970,00**	**8 569 028,86**

BUDGET GLOBAL SOUMIS AU VOTE	Budget alloué	DM 3	Budget après DM 3
Total des dépenses	9 292 978,12	12 970,00	9 305 948,12
Total des recettes	9 292 978,12	12 970,00	9 305 948,12

Décide à l'unanimité des membres présents ou représentés

- d'adopter la décision modificative de budget n°3 qui porte à 9 305 948.12 € le budget de l'agence, soit à 8 569 028.86 € la section de fonctionnement et à 736 919.26 € la section d'investissement.

Votants : 20

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Pour expédition conforme,

Le Directeur de l'agence régionale du Centre pour le cinéma et l'audiovisuel

Olivier MENEUX

Télétransmis au contrôle de légalité

10 DEC. 2013

CICLIC
Agence Régionale du Centre pour le livre, l'image et la culture numérique

REPUBLIQUE FRANCAISE

CICLIC (AGENCE LIVRE, IMAGE ET CULTURE NUMÉRIQUE)

Numéro SIRET:20000127900013

POSTE COMPTABLE: TRESORERIE DE CHATEAU-RENAULT

Etablissement Public de Coopération Culturelle
à Caractère Administratif

M14

DÉCISION MODIFICATIVE

Voté par nature

ANNEE 2013

SOMMAIRE

I - Informations générales (6)

A - Informations statistiques, fiscales et financières 3
B - Modalités de vote du budget 4

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections 5
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres 6
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres 7
B1 - Balance générale du budget - Dépenses 8
B2 - Balance générale du budget - Recettes 9

III - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses 10
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes 12
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses 14
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes 16
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles 18

IV - Annexes (7)

A - Eléments du bilan

A1 - Présentation croisée par fonction (1) Sans objet
A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement Sans objet
A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement Sans objet
A2.1 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme Sans objet
A2.2 - Etat de la dette - Autres dettes Sans objet
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux Sans objet
A2.4 - Etat de la dette - Répartition par nature de dettes Sans objet
A2.5 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement Sans objet
A2.6 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture Sans objet
A2.7 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie Sans objet
A2.8 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours 30
A2.9 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N Sans objet
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements Sans objet
A4 - Etat des provisions Sans objet
A5 - Etalement des provisions Sans objet
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses Sans objet
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes Sans objet
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2) Sans objet
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2) Sans objet
A7.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (3) Sans objet
A7.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM - investissement (3) Sans objet
A8 - Etat des charges transférées Sans objet
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers Sans objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (4) 42
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement Sans objet
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail Sans objet
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé Sans objet
B1.5 - Etat des autres engagements donnés Sans objet
B1.6 - Etat des engagements reçus Sans objet
B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (5) Sans objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents 46
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents 46
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale Sans objet

C - Autres éléments d'informations

C1 - Etat du personnel Sans objet
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (4) Sans objet
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement 51
C3.2 - Liste des établissements publics créés 51
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe 51
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe 51

D - Décision en matière des taux de contributions directes - Arrêté et signatures

D1 - Décisions en matière de taux de contributions directes Sans objet
D2 - Arrêté et signatures Sans objet

SOMMAIRE

(1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3500 habitants et plus (art.L.2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3500 habitants et plus (art. R.5211-14 du CGCT) et leurs établissement publics. Elle n'a cependant pas à être produite par les services à activité unique érigés en établissement publics ou budget annexe (art.R2311-1 du CGCT). Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.
(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L.2221-11 du CGCT).
(3) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art. L.2313-1 du CGCT).
(4) Ces états ne sont obligatoires que pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L.2313-1 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L.5211-36 du CGCT, art L.5711-1 CGCT) et leurs établissements publics.
(5) Si la commune ou l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L.2311-7 du CGCT.
(6) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « Informations générales » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.
(7) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

20000127900013 CICLIC (AGENCE LIVRE, IMAGE ET CULTURE NUMÉRIQUE)	Décision modificative 2013

I - INFORMATIONS GENERALES INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	I A

Informations statistiques	Valeurs

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
0.00	0.00	0.00	0.00

	Informations financières - ratios (2)	Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L.2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus. Les ratios 7 à 11 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratif ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L.2313-1, L.2313-2, R.2313-1, R.2313-2 et R.5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R.2313-7, R.5211-15 et R.5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

(4) Le CMPF élargi est applicable aux communes appartenant à un EPCI à fiscalité propre.

I - INFORMATIONS GENERALES
MODALITES DE VOTE DU BUDGET

I B

I - L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
  - sans les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
  - sans vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III - Les provisions sont semi-budgétaires (pas d'inscription en recettes de la section d'investissement).

IV - La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport au budget cumulé de l'exercice précédent.
Si le présent budget est un budget supplémentaire, reporter le budget primitif et le cumul des décisions budgétaires au budget en cours.

V - Le présent budget a été voté sans reprise des résultats de l'exercice N-1.

CICLIC (AGENCE LIVRE, IMAGE ET CULTURE NUMÉRIQUE)	Décision modificative 2013

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET VUE D'ENSEMBLE	II A1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	17 970.00	17 970.00
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)		
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT(3)	17 970.00	17 970.00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	-5 000.00	-5 000.00
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)		
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	-5 000.00	-5 000.00

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	12 970.00	12 970.00

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT).
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.
Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.
Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement

CICLIC (AGENCE LIVRE, IMAGE ET CULTURE NUMÉRIQUE)	Décision modificative 2013

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES

II
A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap	Libellé	Pour mémoire Budget cumulé (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	1 447 313.32		9 470.00	9 470.00	9 470.00
012	Charges de personnel et frais assimilés	2 567 500.00		5 670.00	5 670.00	5 670.00
014	Atténuations de produits					
65	Autres charges de gestion courante	4 360 245.54		2 830.00	2 830.00	2 830.00
	Total des dépenses de gestion courante	**8 375 058.86**		**17 970.00**	**17 970.00**	**17 970.00**
66	Charges financières					
67	Charges exceptionnelles	2 000.00				
68	Dotations aux amortissements et aux provisions (4)					
022	Dépenses imprévues					
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	**8 377 058.86**		**17 970.00**	**17 970.00**	**17 970.00**
023	*Virement à la section d'investissement (5)*					
042	*Opé. d'ordre de transferts entre sections (5)*	174 000.00				
043	*Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct. (5)*					
	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	**174 000.00**				
	TOTAL	**8 551 058.86**		**17 970.00**	**17 970.00**	**17 970.00**

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	**17 970.00**

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap	Libellé	Pour mémoire Budget cumulé (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	32 075.00		1 100.00	1 100.00	1 100.00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	435 523.00		-7 380.00	-7 380.00	-7 380.00
73	Impôts et taxes					
74	Dotations, subventions et participations	7 136 427.98		20 500.00	20 500.00	20 500.00
75	Autres produits de gestion courante	31 285.00		3 750.00	3 750.00	3 750.00
	Total des recettes de gestion courante	**7 635 310.98**		**17 970.00**	**17 970.00**	**17 970.00**
76	Produits financiers					
77	Produits exceptionnels	4 800.00				
78	Reprises sur amortissements et provisions (4)					
	Total des recettes réelles de fonctionnement	**7 640 110.98**		**17 970.00**	**17 970.00**	**17 970.00**
042	*Opé. d'ordre de transferts entre sections (5)*	43 050.00				
043	*Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct. (5)*					
	Total des recettes d'ordre de fonctionnement	**43 050.00**				
	TOTAL	**7 683 160.98**		**17 970.00**	**17 970.00**	**17 970.00**

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	**17 970.00**

Pour information

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement.
Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Cf. Modalités de vote I-B.
(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.
(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 - RF 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 - DI 040.

CICLIC (AGENCE LIVRE, IMAGE ET CULTURE NUMÉRIQUE)	Décision modificative 2013

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET BALANCE GENERALE DU BUDGET	II B1

1 - DEPENSES (du présent budget + Restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	9 470.00		9 470.00
012	Charges de personnel et frais assimilés	5 670.00		5 670.00
014	Atténuations de produits			
65	Autres charges de gestion courante	2 830.00		2 830.00
66	Charges financières			
67	Charges exceptionnelles			
68	Dotations aux amortissements et aux provisions			
022	Dépenses imprévues			
023	*Virement à la section d'investissement*			
	Dépenses de fonctionnement - Total	**17 970.00**		**17 970.00**

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	**17 970.00**

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves			
13	Subventions d'investissement reçues			
16	Remboursement d'emprunts (sauf 1688 non budgétaire)			
18	Compte de liaison : affectation... (8)			
	Total des opérations d'équipement			
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)			
204	Subventions d'équipements versées			
21	Immobilisations corporelles (6)	-5 000.00		-5 000.00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)(9)			
23	Immobilisations en cours (6)			
26	Participations et créances rattachées à des participations			
27	Autres immobilisations financières			
28	*Amortissements des immobilisations (reprises)*			
45...	Total des opé. pour compte de tiers (7)			
481	*Charges à répartir sur plusieurs*			
020	Dépenses imprévues			
	Dépenses d'investissement - Total	**-5 000.00**		**-5 000.00**

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**-5 000.00**

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
(2) Voir liste des opérations d'ordre.
(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.
(5) Si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires.
(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

CICLIC (AGENCE LIVRE, IMAGE ET CULTURE NUMÉRIQUE)	Décision modificative 2013

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

II
A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Pour mémoire Budget cumulé (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	95 350.00				
204	Subventions d'équipements versées					
21	Immobilisations corporelles	603 519.26		-5 000.00	-5 000.00	-5 000.00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)					
23	Immobilisations en cours					
	Total des opérations d'équipement					
	Total des dépenses d'équipement	**698 869.26**		**-5 000.00**	**-5 000.00**	**-5 000.00**
10	Dotations, fonds divers et réserves					
13	Subventions d'investissement reçues					
16	Emprunts et dettes assimilées					
18	Compte de liaison : affectation... (7)					
26	Participations et créances rattachées à des participatio					
27	Autres immobilisations financières					
020	Dépenses imprévues					
	Total des dépenses financières					
45...	Total des opé. pour compte de tiers (8)					
Total des dépenses réelles d'investissement		**698 869.26**		**-5 000.00**	**-5 000.00**	**-5 000.00**
040	*Opé. d'ordre de transferts entre sections (4)*	43 050.00				
041	*Opérations patrimoniales (4)*					
Total des dépenses d'ordre d'investissement		**43 050.00**				
TOTAL		**741 919.26**		**-5 000.00**	**-5 000.00**	**-5 000.00**

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	-5 000.00

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Pour mémoire Budget cumulé (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
13	Subventions d'investissement (hors 138)	514 000.00		-5 000.00	-5 000.00	-5 000.00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)					
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)					
204	Subventions d'équipements versées					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affectation (6)					
23	Immobilisations en cours					
	Total des recettes d'équipement	**514 000.00**		**-5 000.00**	**-5 000.00**	**-5 000.00**
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)					
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)					
138	Autres subv. d'invest. non transférables					
165	Dépôts et cautionnements reçus					
18	Compte de liaison : affectation... (7)					
26	Participations et créances rattachées à des participatio					
27	Autres immobilisations financières					
024	Produits des cessions					
	Total des recettes financières					
45...	Total des opé. pour compte de tiers (8)					
Total des recettes réelles d'investissement		**514 000.00**		**-5 000.00**	**-5 000.00**	**-5 000.00**
021	*Virement de la section de fonctionnement (4)*					
040	*Opé. d'ordre de transferts entre sections (4)*	174 000.00				
041	*Opérations patrimoniales (4)*					
Total des recettes d'ordre d'investissement		**174 000.00**				
TOTAL		**688 000.00**		**-5 000.00**	**-5 000.00**	**-5 000.00**

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	-5 000.00

Pour information

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement.
Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

II
A3

(1) Cf. Modalités de vote I-B.
(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.
(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménégements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.
(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.
(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.
(10) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 - RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040

CICLIC (AGENCE LIVRE, IMAGE ET CULTURE NUMÉRIQUE)	Décision modificative 2013

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET BALANCE GENERALE DU BUDGET	II B2

2 - RECETTES (du présent budget + Restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	1 100.00		1 100.00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	-7 380.00		-7 380.00
72	*Travaux en régie*			
73	Impôts et taxes			
74	Dotations, subventions et participations	20 500.00		20 500.00
75	Autres produits de gestion courante	3 750.00		3 750.00
76	Produits financiers			
77	Produits exceptionnels			
78	Reprises sur amortissements et provisions			
79	*Transfert de charges*			
	Recettes de fonctionnement - Total	**17 970.00**		**17 970.00**

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	**17 970.00**

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (Sauf 1068)			
13	Subventions d'investissement	-5 000.00		-5 000.00
16	Remboursement d'emprunts (sauf 1688 non budgétaire)			
18	Compte de liaison : affectation...	(7)		
20	Immobilisations incorporelles (Sauf 204)(5)			
204	Subventions d'équipements versées			
21	Immobilisations corporelles (5)			
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	(8)		
23	Immobilisations en cours (5)			
26	Participations et créances rattachées à des participations			
27	Autres immobilisations financières			
28	*Amortissements des immobilisations*			
45...	Total des opé. pour compte de tiers (7) (6)			
481	*Charges à répartir sur plusieurs*			
021	*Virement de la section de fonctionnement*			
024	Produits des cessions			
	Recette d'investissement - Total	**-5 000.00**		**-5 000.00**

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068	

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**-5 000.00**

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
(2) Voir liste des opérations d'ordre.
(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

CICLIC (AGENCE LIVRE, IMAGE ET CULTURE NUMÉRIQUE)	Décision modificative 2013

III - VOTE DU BUDGET
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

III
A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget cumulé (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	**Charges à caractère général**	**1 447 313.32**	**9 470.00**	**9 470.00**
60611	Eau et assainissement	800.00		
60612	Energie - Electricité	37 420.00	-200.00	-200.00
60622	Carburants	53 009.00	-1 400.00	-1 400.00
60632	Fournitures de petit équipement	39 600.00	550.00	550.00
6064	Fournitures administratives	12 050.00	-800.00	-800.00
611	Contrats de prestations de services	106 020.00	3 150.00	3 150.00
6132	Locations immobilières	92 850.00	-1 750.00	-1 750.00
6135	Locations mobilières	196 375.00	4 250.00	4 250.00
614	Charges locatives et de copropriété	1 500.00		
61522	Bâtiments	1 500.00		
61551	Matériel roulant	108 377.00	8 450.00	8 450.00
61558	Autres biens mobiliers	14 705.00	850.00	850.00
6156	Maintenance	20 000.00	2 550.00	2 550.00
616	Primes d'assurance	26 710.00	-1 300.00	-1 300.00
617	Etudes et recherches	166 481.32	2 320.00	2 320.00
6182	Documentation générale et technique	13 260.00	500.00	500.00
6184	Versements à des organismes de formation	17 200.00		
6185	Frais de colloques et séminaires	3 260.00	-750.00	-750.00
6188	Autres frais divers	7 300.00	-400.00	-400.00
6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs	1 500.00		
6226	Honoraires	13 150.00	-500.00	-500.00
6228	Divers	50.00		
6231	Annonces et insertions	17 560.00	-850.00	-850.00
6232	Fêtes et cérémonies	5 250.00		
6233	Foires et expositions	5 400.00		
6236	Catalogues et imprimés	40 400.00	-2 250.00	-2 250.00
6237	Publications	7 300.00	-100.00	-100.00
6238	Divers - Déplacements (hôtels, restaurants)	118 113.00	-7 560.00	-7 560.00
6241	Transports de biens	19 800.00	-50.00	-50.00
6244	Transports administratifs	60 905.00	2 720.00	2 720.00
6247	Transports collectifs	10 000.00		
6256	Missions	81 813.00	650.00	650.00
6257	Réceptions	7 450.00	950.00	950.00
6261	Frais d'affranchissement	41 115.00	390.00	390.00
6262	Frais de télécommunications	26 650.00	450.00	450.00
627	Services bancaires et assimilés	500.00		
6281	Concours divers (cotisations...)	19 400.00	100.00	100.00
6283	Frais de nettoyage des locaux	15 400.00	-500.00	-500.00
63512	Taxes foncières	4 750.00		
63513	Autres impôts locaux	4 640.00		
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	6 450.00		
637	Autres impôts, taxes et versements assimilés (autres organisme	21 300.00		
012	**Charges de personnel et frais assimilés**	**2 567 500.00**	**5 670.00**	**5 670.00**
6218	Autre personnel extérieur	21 550.00	400.00	400.00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	6 512.00		
6336	Cotisations au centre nat. et aux centres de ges. de la fonct. publ	29 625.00	-100.00	-100.00
6338	Autres impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	135 180.00	800.00	800.00
64111	Rémunération principale	149 972.00	-12 150.00	-12 150.00
64112	NBI, supplément familial de traitement et indemnités de résider		3 800.00	3 800.00
64118	Autres indemnités	5 104.00	500.00	500.00

CICLIC (AGENCE LIVRE, IMAGE ET CULTURE NUMÉRIQUE)	Décision modificative 2013

III - VOTE DU BUDGET
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

III
A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget cumulé (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
64131	Rémunérations			
641311	Rémunérations personnel permanent	1 112 823.00	-3 100.00	-3 100.00
641312	Rémunérations personnel non permanent	492 647.00	17 420.00	17 420.00
64162	Emplois d'avenir	10 200.00		
64168	Autres emplois d'insertion	18 583.00		
64511	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F. permanents	350 465.00	-3 700.00	-3 700.00
64512	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F. non permanents	11 450.00	1 500.00	1 500.00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	34 077.00	-1 700.00	-1 700.00
64531	Cotisations aux caisses de retraite permanents	41 920.00	500.00	500.00
64532	Cotisations aux caisses de retraite non permanents	1 850.00	250.00	250.00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C			
64541	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C. permanents	67 239.00	-1 450.00	-1 450.00
64542	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C. non permanents	3 100.00	400.00	400.00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	10 200.00		
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux	603.00		
6474	Versements aux autres oeuvres sociales	8 260.00	350.00	350.00
6475	Médecine du travail, pharmacie	4 490.00		
6488	Autres charges	51 650.00	1 950.00	1 950.00
014	**Atténuations de produits**			
65	**Autres charges de gestion courante**	**4 360 245.54**	**2 830.00**	**2 830.00**
651	Redevances pour concessions, brevets, licences, procédés, droit	94 869.54	-650.00	-650.00
6532	Frais de mission	1 000.00		
6536	Frais de représentation du directeur	5 000.00		
6574	Subventions de fonctionnement aux asso. et autres personnes de	4 259 376.00	3 480.00	3 480.00
	TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65 + 656)	**8 375 058.86**	**17 970.00**	**17 970.00**
66	**Charges financières (b)**			
67	**Charges exceptionnelles (c)**	**2 000.00**		
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	2 000.00		
68	**Dotations aux amortissements et aux provisions (d) (6)**			
022	**Dépenses imprévues (e)**			
	TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e	**8 377 058.86**	**17 970.00**	**17 970.00**
023	***Virement à la section d'investissement***			
042	***Opé. d'ordre de transferts entre sections (7)(8)(9)***	**174 000.00**		
6811	*Dotations aux amort. des immobilisations incorporelles et corp*	174 000.00		
	TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	**174 000.00**		
043	***Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct. (10)***			
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	**174 000.00**		

CICLIC (AGENCE LIVRE, IMAGE ET CULTURE NUMÉRIQUE)	Décision modificative 2013

III - VOTE DU BUDGET
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

III
A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget cumulé (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		8 551 058.86	17 970.00	17 970.00
				+
	RESTES A REALISER N-1 (11)			
				+
	D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)			
				=
	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES			17 970.00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N - ICNE N-1	

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) cf. p. 4 IB - Modalités de vote.
(3) Hors restes à réaliser.
(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.
(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.
(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »)
(9) Le compte 6815 doit apparaître si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

CICLIC (AGENCE LIVRE, IMAGE ET CULTURE NUMÉRIQUE)	Décision modificative 2013

III - VOTE DU BUDGET
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES

III
A2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget cumulé (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	**Atténuations de charges**	**32 075.00**	**1 100.00**	**1 100.00**
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	32 075.00	1 100.00	1 100.00
70	**Produits des services, du domaine et ventes diverses**	**435 523.00**	**-7 380.00**	**-7 380.00**
7062	Redevances et droits des services à caractère culturel	314 750.00	-730.00	-730.00
7083	Locations diverses (autres qu'immeubles)	52 000.00		
70878	Remboursement de frais par d'autres redevables	55 773.00	-7 150.00	-7 150.00
7088	Autres produits d'activités annexes (abonnements et vente d'ouv	13 000.00	500.00	500.00
73	**Impôts et taxes**			
74	**Dotations, subventions et participations**	**7 136 427.98**	**20 500.00**	**20 500.00**
74718	Subventions Etat	2 146 640.00	20 500.00	20 500.00
7472	Subventions Région Centre	4 736 187.98		
7473	Subventions Départements	102 800.00		
74748	Autres communes	128 800.00		
7478	Autres organismes	22 000.00		
75	**Autres produits de gestion courante**	**31 285.00**	**3 750.00**	**3 750.00**
758	Produits divers de gestion courante	31 285.00	3 750.00	3 750.00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = (70 + 73 + 74 + 75 + 013)		**7 635 310.98**	**17 970.00**	**17 970.00**
76	**Produits financiers (b)**			
77	**Produits exceptionnels (c)**	**4 800.00**		
7718	Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion	4 800.00		
78	**Reprises sur amortissements et provisions (d) (5)**			
TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d		**7 640 110.98**	**17 970.00**	**17 970.00**
042	***Opé. d'ordre de transferts entre sections (6)(7)(8)***	**43 050.00**		
777	*Quote-part des subventions d'investissement transférée au comp*	43 050.00		
043	***Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct. (9)***			
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		**43 050.00**		
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		**7 683 160.98**	**17 970.00**	**17 970.00**

	+
RESTES A REALISER N-1 (10)	
	+
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	
	=
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	**17 970.00**

CICLIC (AGENCE LIVRE, IMAGE ET CULTURE NUMÉRIQUE)	Décision modificative 2013

III - VOTE DU BUDGET SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES	III A2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget cumulé (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N - ICNE N-1	

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) cf. p. 4 IB - Modalités de vote.
(3) Hors restes à réaliser.
(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.
(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).
(8) Le compte 7815 doit apparaître si la commune ou l'établissement a opté pour les provisions budgétaires.
(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

CICLIC (AGENCE LIVRE, IMAGE ET CULTURE NUMÉRIQUE)	Décision modificative 2013

III - VOTE DU BUDGET
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

III
B1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget cumulé (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
20	**Immobilisations incorporelles (sauf opération et 204)**	**95 350.00**		
2031	Frais d'études		17 000.00	17 000.00
2051	Concessions et droits similaires	**95 350.00**	-17 000.00	-17 000.00
204	**Subventions d'équipements versées**			
21	**Immobilisations corporelles**	**603 519.26**	**-5 000.00**	**-5 000.00**
2181	Installations générales, agencements et aménagements divers	6 050.00		
2182	Matériel de transport	208 808.97	-5 000.00	-5 000.00
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	18 500.00		
2184	Mobilier	53 187.67		
2188	Autres immobilisations corporelles	316 972.62		
22	**Immobilisations reçues en affectation**			
23	**Immobilisations en cours**			
	Opérations d'équipement n°... (5)			
	Total des dépenses d'équipement	**698 869.26**	**-5 000.00**	**-5 000.00**
10	**Dotations, fonds divers et réserves**			
13	**Subventions d'investissement reçues**			
16	**Emprunts et dettes assimilées**			
18	**Compte de liaison : affectation...**			
26	**Participations et créances rattachées à des participations**			
27	**Autres immobilisations financières**			
020	**Dépenses imprévues**			
	Total des dépenses financières			
	Opé. pour compte de tiers n°... (6)			
	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers			
	TOTAL DES DEPENSES REELLES	**698 869.26**	**-5 000.00**	**-5 000.00**
040	***Opé. d'ordre de transferts entre sections (7)***	**43 050.00**		
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)	**43 050.00**		
13912	*Régions*	43 050.00		
	Charges transférées (9)			
041	***Opérations patrimoniales (10)***			

CICLIC (AGENCE LIVRE, IMAGE ET CULTURE NUMÉRIQUE)	Décision modificative 2013

III - VOTE DU BUDGET
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

III
B1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget cumulé (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	43 050.00		
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	741 919.26	-5 000.00	-5 000.00
				+
	RESTES A REALISER N-1 (11)			
				+
	D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)			
				=
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES			-5 000.00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) cf. p. 4 IB - Modalités de vote.
(3) Hors restes à réaliser.
(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement;
(6) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RF 042.
(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).
(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.
(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

CICLIC (AGENCE LIVRE, IMAGE ET CULTURE NUMÉRIQUE)	Décision modificative 2013

III - VOTE DU BUDGET
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

III
B2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget cumulé (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
13	**Subventions d'investissement (hors 138)**	**514 000.00**	**-5 000.00**	**-5 000.00**
1311	Etat et établissements nationaux	273 000.00		
1312	Régions	241 000.00	-5 000.00	-5 000.00
16	**Emprunts et dettes assimilées (hors 165)**			
20	**Immobilisations incorporelles (sauf 204)**			
204	**Subventions d'équipements versées**			
21	**Immobilisations corporelles**			
22	**Immobilisations reçues en affectation**			
23	**Immobilisations en cours**			
	Total des recettes d'équipement	**514 000.00**	**-5 000.00**	**-5 000.00**
10	**Dotations, fonds divers et réserves**			
18	**Compte de liaison : affectation...**			
138	**Autres subv. d'invest. non transférables**			
165	**Dépôts et cautionnement reçus**			
26	**Participations et créances rattachées à des participations**			
27	**Autres immobilisations financières**			
024	**Produits des cessions**			
	Total des recettes financières			
	Opé. pour compte de tiers n°... (5)			
	Total des recettes d'opérations pour compte de tiers			
	TOTAL DES RECETTES REELLES	**514 000.00**	**-5 000.00**	**-5 000.00**
021	***Virement de la section de fonctionnement***			
040	***Opé. d'ordre de transferts entre sections (6)(7)(8)***	**174 000.00**		
28051	*Concessions et droits similaires, brevet, licences ...etc*	32 910.00		
28181	*Installations générales, agencements et aménagements divers*	3 435.00		
28182	*Matériel de transport*	17 420.00		
28183	*Matériel de bureau et matériel informatique*	50 180.00		
28184	*Mobilier*	11 120.00		
28188	*Autres immobilisations corporelles*	58 935.00		

CICLIC (AGENCE LIVRE, IMAGE ET CULTURE NUMÉRIQUE)	Décision modificative 2013

III - VOTE DU BUDGET
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

III
B2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget cumulé (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
	TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	**174 000.00**		
041	***Opérations patrimoniales (9)***			
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	**174 000.00**		
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	**688 000.00**	**-5 000.00**	**-5 000.00**

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**-5 000.00**

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) cf. p. 4 IB - Modalités de vote.
(3) Hors restes à réaliser.
(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Voir Annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers
(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.
(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).
(8) Faire apparaître les comptes 15,29..2,39..2,49..2 et 59..2 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.
(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

CICLIC (AGENCE LIVRE, IMAGE ET CULTURE NUMÉRIQUE)	Décision modificative 2013

III - VOTE DU BUDGET DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	III B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: ... (1)

LIBELLE : ...

POUR VOTE (Chapitre) ou POUR INFORMATION (2)

Art (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 1/1/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
	DEPENSES		a		b	b
20	Immobilisations incorporelles					
204	Subventions d'équipement versées					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affect					
23	Immobilisations en cours					

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
	TOTAL RECETTES AFFECTEES	c	d
13	Subventions d'investissement		
16	Subventions et dettes assimilées		

RESULTAT = (c + d) - (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-

(1) Ouvrir un cadre par opération
(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

CICLIC (AGENCE LIVRE, IMAGE ET CULTURE NUMÉRIQUE)	Décision modificative 2013

IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 26

Nombre de membres présents : 16

Nombre de suffrages exprimés : 20

VOTES : 20

Pour : 20

Contre : —

Abstentions : —

Date de convocation : 28/10/2013

Présenté par le Directeur de l'Agence régionale du Centre pour le livre, l'image et la culture numérique,
A Orléans, le 28/11/2013
Le Directeur de l'Agence régionale du Centre pour le livre, l'image et la culture numérique,

Délibéré par le conseil d'administration réuni en session ordinaire
A Orléans, le 28/11/2013

Les membres du conseil d'administration,

Jean-Michel Bodin (titulaire)	
Yann Bourseguin (titulaire)	
Carole Canette (titulaire)	
Clémence Dauphin (titulaire)	
Christine Fauquet (titulaire)	
Karine Gloanec-Maurin (titulaire)	
Saadika Harchi (titulaire)	
Josette Philippe (titulaire)	
Chantal Rebout (titulaire)	
Christophe Rossignol (titulaire)	
Michel Cosnier	

Le préfet d'Indre-et-Loire ou son représentant	
Le recteur de l'Académie d'Orléans Tours	
Le directeur régional des Affaires Culturelles	
Le chef service Politiques culturelles / Ministère	
Le conseiller livre et lecture à la DRAC Centre	
Le conseiller cinéma audiovisuel à la DRAC Centre	
Claude Cadet (titulaire)	
Anne-Françoise Blot (titulaire)	
Yohann Demoustier (titulaire)	
Emmanuelle Dunand (titulaire)	
Patrick Lamassoure (titulaire)	
Catherine Martin-Zay (titulaire)	
Alexandre Tinseau (titulaire)	
Fanny Barrot (titulaire)	
Philippe Leroy (titulaire)	
Jean-Marie Beffara (suppléant)	
Angélique Delahaye (suppléante)	

Annie Dubourg (suppléante)	
Charles Fournier (suppléant)	
Isabelle Gaudron (suppléante)	
Jean-Philippe Grand (suppléant)	
Isabelle Mancion (suppléante)	
Monique Raynaud (suppléante)	
Pierre-Alain Roiron (suppléant)	
Pascale Rossler (suppléante)	
Gérard Bert (suppléant)	
Emmanuel Cyriaque (suppléant)	
Stéphane Doré (suppléant)	
Gilbert Le Traon (suppléant)	
Jean-François Marchandise (suppléant)	
Dominique Veaute (suppléante)	
Marie-Laure Boukredine (suppléante)	
Gwenaël Le Corre (suppléant)	

Olivier d'Hostis
(suppléant).

Certifié exécutoire par le Directeur de l'Agence régionale du Centre pour le livre, l'image et la culture numérique , compte tenu de la transmission en préfecture, le 04 décembre 2013 et de la publication le 04 décembre 2013

A Château-Renault, le

04 décembre 2013